

Novembre 2017

# PLATEFORME POLITIQUE

— JEF EUROPE —



JEUNES  
EUROPÉENS  
FRANCE



YOUNG  
EUROPEAN  
FEDERALISTS

Plateforme politique des Jeunes Européens  
Fédéralistes – Europe, adoptée lors du quatorzième  
Congrès européen à Malte, le 12 novembre 2017.

Version originale

<https://www.jef.eu/about-jef/political-platform/>

## Table des Matières

<b>1. Introduction – Il est temps de lancer l’Europe fédérale</b>	<b>4</b>
<b>2. Une Constitution pour une Europe fédérale</b>	<b>5</b>
2.1 Principes fédéralistes	5
2.2 Les Institutions fédérales	8
2.3 Démocratie européenne et citoyens	9
<b>3. Politiques fédérales</b>	<b>11</b>
3.1 Ressources	11
3.2 Economie et monnaie	12
3.3 Politique sociale	13
3.4 Environnement et énergie	14
3.5 Politique étrangère	16
3.6 Politique commerciale	17
3.7 Education, recherche et innovation	18
3.8 Immigration et visas	19
3.9 Liberté de mouvement	19
<b>4. Feuille de route vers une Europe fédérale</b>	<b>19</b>
4.1 La Nécessité d’avancées décisives et qualitatives vers une véritable Union fédérale	19
4.2 Une Assemblée constituante	20
4.3 Une Vision commune basée sur une approche pragmatique	21
<b>5. Le Fédéralisme et l’Europe dans le monde</b>	<b>21</b>
<b>6. Le Rôle des Jeunes Européens dans le processus d’intégration</b>	<b>23</b>
<b>7. Conclusion</b>	<b>25</b>



Traduit de l’anglais par

Gabriele Bersano Marchisio (*Etudiants de Paris*), Loris Birkemeyer (*Strasbourg*), Gilles Husson (*Strasbourg*), Jérémy Koffi (*Sciences Po*), Margaux Polo (*Lille*), Théophile Rospars (*co-rapporteur de la CoPo / Etudiants de Paris*), Christelle Savall (*Pros IdF*), Lorène Weber (*Bordeaux*).

## **1. INTRODUCTION - IL EST TEMPS DE LANCER L'EUROPE FEDERALE !**

**1.1** Une Europe libre et unie, gouvernée selon les principes de démocratie et d'état de droit, s'efforçant d'assurer à tous la paix et la prospérité, la sécurité et la justice, en Europe et dans le monde, sont les objectifs des Fédéralistes européens depuis leur création.

**1.2** Le fédéralisme européen est né de la nécessité de mettre un terme au fléau de la guerre qui a ravagé notre continent depuis plusieurs siècles. A la suite de la Seconde Guerre Mondiale et de la mort de millions de personnes, il était devenu impératif que les Européens s'assurent contre l'éventualité d'un autre conflit armé. Cet événement crucial favorisa l'émergence d'une volonté commune d'intégration européenne et de coopération économique. Les Européens décidèrent que les conflits devraient, par le futur, être réglés par le droit et non plus par la guerre. Cette décision inaugura plusieurs décennies de coopération pacifique et de prospérité économique sur le continent européen.

**1.3** Cependant l'Union européenne telle qu'elle existe actuellement n'est ni parfaite ni complète. Elle ne répond pas de manière adéquate aux défis auxquels font face les citoyens européens : la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la prospérité économique, les questions liées à l'immigration et la garantie des droits de l'Homme pour chacun. De plus, les institutions dans leur forme actuelle assurent la coopération et la paix mais ne parviennent pas à intéresser et inclure suffisamment les citoyens afin que ceux-ci puissent influencer les prises de décision au niveau européen. Les gouvernements nationaux exercent trop de pouvoir. En substance, les processus de prise de décision souffrent d'un déficit démocratique.

Même s'il est très positif que le Parlement européen soit directement élu, celui-ci ne possède encore que trop peu de prérogatives. Contrairement à la situation actuelle, le Parlement européen devrait être en mesure d'élire un gouvernement fédéral. Par ailleurs, la prise de décision au sein du Conseil européen est contrôlée par les intérêts des Etats-membres et les négociations intergouvernementales. Afin de combler ces lacunes, il est nécessaire que le Conseil soit remplacé par un Sénat au sein duquel chaque état-membre aurait deux représentants élus selon les procédures établies aux niveaux nationaux.

Aujourd'hui principalement responsables devant les Etats-membres, les Commissaires européens sont très peu connus des citoyens européens. Il serait souhaitable que ceux-ci soient élus par les partis majoritaires au sein du Parlement fédéral.

La structure fédérale est le seul moyen de faire face aux défis de l'Europe et de palier à la crise du déficit démocratique qu'elle traverse. A l'heure où de multiples tensions touchent nos sociétés et déchirent nos pays, l'Europe envisage une intégration renforcée vers une véritable Union économique et monétaire ainsi qu'une Union de la Sécurité et de la Défense. Celles-ci doivent cependant s'accompagner d'une véritable union politique et d'une légitimation démocratique.

Sans intégration renforcée, les acquis des 60 dernières années disparaîtront, l'Union se disloquera et, surtout, les citoyens ne seront plus protégés par l'unité et la solidarité que l'Union européenne leur accorde.

**1.4** Au regard de ces nombreux défis, il revient plus que jamais à nous, Fédéralistes européens, de s'adresser aux citoyens, aux femmes et hommes politiques ainsi qu'aux représentants de la société civile et de leur transmettre notre vision d'une Europe fédérale.

**1.5** A travers cette plateforme politique, les Jeunes Européens dressent la liste de ses convictions les plus profondes et formule son aspiration à s'éloigner des constellations politiques actuelles pour se rapprocher d'une véritable fédération.

## **2. UNE CONSTITUTION POUR UNE EUROPE FEDERALE**

### **2.1 Principes fédéralistes**

**2.1.1** L'objectif des Fédéralistes européens est la création d'une Fédération européenne démocratique.

**2.1.2** Les Fédéralistes européens veulent la création d'un gouvernement fédéral démocratique avec des compétences limitées par le principe de subsidiarité. Dans ce sens, le Fédéralisme encourage le respect mutuel et la coopération entre les états-membres au niveau supranational mais rejette l'idée d'un super-état européen centralisé. Le fédéralisme européen ne vise pas à remplacer la diversité des identités mais veut cultiver l'échange entre les cultures et les opinions.

**2.1.3** Jamais rattachés à un parti politique ou une idéologie particulière, toujours en soutien de la progression de l'idée fédéraliste au sein d'un maximum de partis politiques, les Fédéralistes européens partagent le désir d'une Europe plus forte, en opposition à une Europe plus faible. Ils considèrent le Fédéralisme en tant que stratégie pour le renforcement de l'intégration politique dans tous les secteurs de la société ; comme un outil commun pour des processus décisionnels efficaces et démocratiques ; comme le chemin vers toujours plus de solidarité, de coordination et d'harmonisation

transnationale impliquant un transfert de compétences vers le niveau supranational si nécessaire et dans le strict respect du principe de subsidiarité. Les Fédéralistes européens sont convaincus que la coopération représente l'intérêt supérieur de toutes les unités fédérées en ceci qu'elle évite la redondance inutile des ressources.

**2.1.4** Le processus fédéral devrait être inclusif, transparent et empreint d'un souci de responsabilité face aux citoyens. Le Fédéralisme européen devrait être présenté comme un message de fraternité européenne reposant sur les cinq piliers suivants : (1) démocratie, participation et transparence ; (2) subsidiarité ; (3) autonomie et répartition des compétences ; (4) paix, État de droit et droits de l'Homme ; (5) unie dans la diversité

### **(1) Démocratie, participation et transparence**

**(1).1** Toute loi devrait résulter de la volonté du peuple, exprimée à travers les élus ou bien de façon directe. Tous les citoyens et les États-membres ont le droit de participer au processus de décision au niveau fédéral. De plus, la démocratie de l'Union devrait être renforcée, par exemple, par des listes paneuropéennes lors des élections parlementaires, l'élection directe des dirigeants européens et des voies de démocratie directe. Un fort niveau de transparence dans le processus décisionnel, ainsi que dans le fonctionnement des institutions européennes devrait être assuré en tant que garantie de la démocratie et de l'État de droit. La transparence devrait favoriser la participation directe des citoyens et l'examen public dans le processus décisionnel européen.

### **(2) Subsidiarité**

**(2).1** Le niveau fédéral doit avoir l'autorité de mener de manière satisfaisante les fonctions qui lui ont été attribuées. Cependant, le pouvoir ne devrait jamais être exercé à un niveau plus élevé que nécessaire. Selon le principe de subsidiarité, les décisions doivent toujours être prises au niveau le plus proche du citoyen, de sorte que le niveau fédéral n'agisse que si et dans la mesure où les objectifs ne pourraient être suffisamment bien menés au niveau, national, régional ou local.

### **(3) Autonomie et répartition des compétences**

**(3).1** Les lois fédérales ont la primauté et sont directement applicables. Les champs d'action des instances locales, régionales, nationales ou européennes devraient être clairement énoncés. Une répartition des compétences claire entre les différents niveaux de décision évite la concentration du pouvoir à un seul niveau ou au sein d'une même instance. Le partage des pouvoirs entre différents niveaux décisionnels et la responsabilité envers les États-membres garantit la paix au sein de la fédération ce qui mène à une attitude bienveillante les uns envers les autres.

**(3).2** Le principe de séparation des pouvoirs, à la fois horizontalement (entre les branches législative, exécutive et judiciaire) et verticalement (entre les niveaux fédérés et le niveau fédéral), devrait formellement s'appliquer pour garantir des freins et contrepoids suffisants. Ainsi il devrait être clairement visible, transparent et compréhensible pour les citoyens européens quel niveau se voit accorder quelles compétences.

**(3).3** Outre la division fonctionnelle entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la fédération européenne disposera d'une répartition des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement qui seront simultanément indépendants et coordonnés. Le partage des compétences entre les différents niveaux de souveraineté suivra le principe de subsidiarité.

**(3).4** Grâce au cadre politique qui assurera à la fois l'unité de la communauté politique et de l'indépendance de ses parties, la fédération européenne sera apte à rassembler les avantages de la proximité, qui permet aux individus et collectivités à participer directement dans le processus de formation des décisions politiques, avec les avantages de l'influence mondiale, qui est nécessaire à la sécurité et au développement économique. Plus particulièrement les échelons de proximité sont importants pour inclure les citoyens et ne pas les aliéner ainsi que pour garantir un processus démocratique ouvert. La fédération européenne aura un nombre de compétences et pouvoirs minimaux, nécessaires à garantir l'unité politique et économique, tandis que les autres niveaux auront une autonomie gouvernementale complète dans tous les autres domaines. Dans son propre champ, aucun niveau gouvernemental ne pourra être subordonné au niveau supérieur.

#### **(4) Paix, Etat de droit et droits de l'Homme**

**(4).1** Le but du fédéralisme est de garantir la paix. La paix ne se limite pas à l'absence de guerre ; il s'agit d'un système dans lequel la guerre est rendue impossible en tant que moyen de résolution des conflits. La reconnaissance et la protection des droits de l'Homme, telles qu'énoncées dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE et la Convention EDH, sont vitales pour assurer la démocratie, la paix et la justice. Il est ainsi inconcevable d'accepter des dérogations pour certains pays à la Charte.

**(4).2** Chaque individu doit être traité de manière égale devant la loi. Les droits et devoirs légaux devraient être les mêmes pour tous les citoyens européens et leurs Etats.

**(4).3** L'Etat de droit est contraire à la loi du plus fort et assure les droits fondamentaux des citoyens.

**(4).4** Ces principes de paix, d'Etat de droit et de droits de l'Homme doivent être énoncés dans une Constitution Fédérale.

## **(5) L'Unité dans la diversité**

**(5).1** Cette devise apporte l'idée que les européens sont unis dans un but de paix et de prospérité, et que les différentes cultures, traditions et langues en Europe sont un atout majeur pour le continent. L'Europe peut donc apparaître comme un modèle à l'échelle globale du dialogue interculturel et interreligieux, de solidarité et de respect mutuel.

**(5).2** Le fédéralisme sous-entend l'idée d'une identité à plusieurs couches, dans laquelle les citoyens peuvent s'identifier à un niveau local, régional, national ou européen. Les différentes identités ne sont pas exclusives mais complémentaires.

## **2.2 Les Institutions fédérales**

**2.2.1** La répartition constitutionnelle du pouvoir dans la fédération se traduit par la séparation des pouvoirs entre les institutions fédérales décrites ci-après. Le pouvoir législatif sera exercé par les deux chambres du Parlement européen fédéral, 1) la Chambre des Citoyens Européens représente les électeurs de la fédération en proportion du nombre de votants dans une procédure d'élection paneuropéenne ou transrégionale, et 2) le Sénat représente les Etats membres. Pour être adoptées, les lois devront être approuvées à la majorité de chaque chambre.

**2.2.2** Le Parlement européen actuel sera transformé pour représenter les citoyens de la fédération dans la première chambre, la Chambre des Citoyens Européens, du Parlement Fédéral Européen. Les partis européens présenteront leurs candidats et leur programme politique à l'électorat avant les élections de la Chambre des Citoyens Européens. Les membres de cette chambre seront élus sur des listes européennes. La Chambre des Citoyens Européens bénéficie de prérogatives législatives complètes, légiférant à égalité avec la seconde chambre du Parlement Fédéral Européen, le Sénat.

**2.2.3** Le Conseil sera transformé en une seconde chambre purement législative, appelé Sénat, à égalité avec la Chambre des Citoyens Européens, pour représenter les intérêts des Etats membres. Dans la procédure législative, si la Chambre des Citoyens Européens et le Sénat n'arrivent pas à un accord dans le cadre de scrutins à majorité simple dans chacune des chambres, la Chambre des Citoyens Européens devrait avoir le dernier mot, à travers un vote à la majorité qualifiée. Afin de maintenir un meilleur équilibre démocratique, les membres de cette seconde chambre devraient être élus, directement ou indirectement, par les citoyens de chaque circonscription, comme il leur semblera le plus adéquat.



**2.2.4** La Commission deviendra l'organe exécutif de la Fédération, le Gouvernement Européen, investi par le Parlement Fédéral Européen et titulaire de la pleine puissance exécutive. Le Parlement bénéficiera de la possibilité d'exprimer sa confiance dans l'organe exécutif ou de la retirer. Le Gouvernement Européen fera son bilan lors de chaque session parlementaire. La composition du Gouvernement Européen sera déterminée par une mise en concurrence politique en regard des résultats des élections du Parlement Fédéral Européen.

**2.2.5** Le Président du Gouvernement Européen sera élu par le peuple dans une circonscription européenne unique, soit indirectement à l'occasion de l'élection du Parlement Fédéral Européen, durant la campagne de laquelle les partis politiques européens établiront clairement qui sera leur candidat, soit directement au moyen d'une élection présidentielle directe.

**2.2.6** Le Conseil Européen ainsi que sa présidence permanente sera aboli avec la ratification de la Constitution Européenne.

**2.2.7** Les décisions des deux chambres du Parlement Fédéral Européen seront prises à la majorité simple dans tous les domaines à l'exception des réformes constitutionnelles, des relations entre la Fédération et les autres niveaux de souveraineté, et la démocratie directe par le recours au référendum et à l'initiative citoyenne.

**2.2.8** Les citoyens, la Chambre des Citoyens Européens, le Sénat et le Gouvernement Européen devront bénéficier de l'initiative législative.

**2.2.9** Sans le dialogue transversal et la coopération entre les organes de la Fédération, la participation démocratique et la transparence ne pourront être assurées.

## **2.3 Démocratie européenne et citoyens**

**2.3.1** La mise en place d'une union politique ne pourra être durable qu'avec une prise de conscience d'une identité commune par les citoyens européens. En tant que fédéralistes, nous insistons sur le fait que cette identité commune n'a pas vocation à être imposée, mais doit être l'aboutissement d'un mouvement populaire. Comme cela a pu être prouvé à travers les siècles, il existe dans la société civile européenne une flamme d'enthousiasme capable d'apporter un nouvel ordre institutionnel basé sur une nouvelle conception du bien commun. Ainsi, ce dont nous avons besoin en Europe, est l'émergence d'une opinion publique européenne, puisant ses fondements dans des décennies de coopération, et dotée d'une capacité accrue à porter les défis collectifs au niveau européen.

**2.3.2** La Fédération européenne nourrira une vision globale de la citoyenneté, définie dans sa Constitution. Cette citoyenneté englobera les libertés et droits fondamentaux, garantis de façon égale à tous les citoyens de la fédération. La Fédération européenne puisera sa légitimité d'une volonté commune pour créer une telle union et saura dépasser l'adversité et les disparités socio-économiques tout en défendant la diversité des identités en Europe. Une telle union reflètera les valeurs inhérentes au fédéralisme : état de droit, protections des libertés et droits fondamentaux, démocratie, subsidiarité et solidarité.

**2.3.3** La consolidation de la légitimité d'une Fédération européenne pourra se faire par le développement d'une vie politique européenne, et donc d'une circonscription unique paneuropéenne. C'est pourquoi les Jeunes Européens estiment que l'établissement d'un véritable système de partis politiques européens, d'élections réellement européennes ainsi que des outils de participation citoyenne aux décisions sont d'une importance capitale.

**2.3.4** Un système politique européen doit dépasser les simples regroupements de partis nationaux que nous connaissons actuellement. Ces nouveaux partis devront se distinguer par leurs corpus idéologique et socio-politique, plutôt que sur une assise territoriale nationale. Ainsi ils seront un élément déterminant dans la création d'une sphère publique paneuropéenne. La mise en place d'une vraie démocratie de partis en Europe (comprenant des programmes politiques paneuropéens, avec des candidats défendant la vision politique de leurs partis respectifs) rendra la vie politique européenne davantage ouverte et inclusive, mais également plus transparente. De tels partis européens s'engageront dans les élections européennes, avançant leurs visions et propositions pour résoudre nos défis communs et présentant leurs candidats pour la présidence du futur gouvernement européen.

**2.3.5** Notre but est de permettre aux citoyens d'élire leurs représentants à la fois sur une liste paneuropéenne, et dans des circonscriptions locales. Pour y parvenir, dans un premier temps, il faut mettre en place une nouvelle circonscription commune à l'ensemble de l'Union européenne dans laquelle seront élus un certain nombre d'eurodéputés sur des listes paneuropéennes. Chaque électeur aura alors deux voix – une pour sa circonscription locale habituelle, la seconde pour cette nouvelle liste paneuropéenne. Cette réforme sera l'occasion d'une avancée réelle dans la perception par les citoyens d'un vrai intérêt commun européen.

**2.3.6** Afin de promouvoir la citoyenneté européenne et l'engagement civique, chaque européen doit avoir l'opportunité de se forger une expérience dans un autre Etat européen. L'UE doit pour cela promouvoir et continuer à développer de nouveaux programmes d'échanges plus ouverts, et pas uniquement à l'attention des élèves ou des étudiants, mais également pour leurs aînés, les travailleurs, etc. De plus, un service civique européen doit être mis en place pour incarner la citoyenneté, en complétant

les programmes académiques et professionnels préexistants, et dans le cadre du programme Erasmus +, en réservant une place spéciale aux initiatives de jeunesse afin de promouvoir une citoyenneté active.

**2.3.7** Il faut dédier une attention particulière au développement d'un cadre légal européen pour les associations. Ainsi, la création d'une association européenne par les citoyens doit être simplifiée ; tandis que le gouvernement européen se chargera de promouvoir cette possibilité et sera responsable de cet enregistrement.

**2.3.8** En outre, il est nécessaire d'engager plus activement dans le projet européen la société civile, qui est le lien le plus fort entre citoyens et décideurs politiques, dans le projet européen. Au lieu des simples consultations symboliques actuelles, des procédures systématiques de consultation publique des citoyens devraient être intégrées au processus décisionnel européen.

### **3. POLITIQUES FEDERALES**

#### **3.1 Ressources**

**3.1.1** Afin de garantir l'indépendance de chaque échelon de gouvernance dans l'exercice de ses prérogatives propres, il est indispensable que chaque niveau de la Fédération européenne dispose de ressources suffisantes afin de remplir ses compétences telles que définies dans la Constitution. Tous les niveaux de gouvernance doivent ainsi être autorisés à prélever des taxes individuellement afin de financer leurs propres services et politiques publiques.

**3.1.2** La Constitution définira les méthodes et les moyens afin de coordonner les activités fiscales des différents échelons de la Fédération. Le niveau fédéral sera financé par des ressources propres afin d'éviter que les Etats membres ne cherchent à minimiser leur contribution nette. C'est pourquoi nous demandons que le budget européen soit restructuré dans une optique fédérale par la mise en place de nouvelles ressources propres de l'UE, respectant les principes suivants :

**3.1.3** Subsidiarité : la Fédération ne sera autorisée à financer et taxer que ce qu'elle peut financer ou taxer de façon plus efficace que les autres niveaux de gouvernance.

**3.1.4** Démocratie et Responsabilité : le budget fédéral sera soumis par le gouvernement fédéral, sous la forme d'un projet de loi de finance, aux deux chambres du Parlement fédéral.

**3.1.5** Solidarité : les citoyens devraient contribuer à l'impôt selon leurs capacités, et les subventions doivent être engagées dans l'optique de garantir l'égalité des chances en

Europe, d'investir dans une plus grande harmonisation au sein de la Fédération, plutôt que lier ces politiques aux contributions.

**3.1.6 Durabilité :** le maintien de l'équilibre budgétaire doit à terme devenir l'un des piliers de l'union fiscale, afin de prévenir l'accumulation d'une dette grevant les générations futures. Pour cela la Constitution doit mettre en place un mécanisme de frein à l'endettement fédéral. Toutefois, l'évitement de la dette ne saurait exclure des coûts dans une acception plus large, notamment les coûts environnementaux.

**3.1.7 Transparence :** le budget fédéral doit être complet, incluant l'ensemble des fonds, être structuré dans un souci de transparence et apporter des dispositions claires quant à l'origine de l'ensemble des revenus, et l'engagement de l'intégralité des dépenses.

## **3.2 Économie et monnaie**

**3.2.1** Les Jeunes Européens estiment que la création d'une Fédération européenne permettrait de surmonter la contradiction persistante d'une monnaie unique sans gouvernement.

**3.2.2** Seul un véritable exécutif européen, avec la création d'un Ministère Européen des Affaires Economiques et Financières, est capable d'assurer une gouvernance économique cohérente. Son ministre, faisant partie du gouvernement, serait responsable devant le Parlement fédéral. Avec un ministère européen, la Fédération européenne aurait une voix unique au FMI, à l'OMC, à la Banque mondiale et dans tous les forums financiers.

**3.2.3** Une politique économique commune devrait reposer sur un budget européen plus large basé sur un budget fédéral alimenté par des recettes fiscales propres, comme la proposition de taxe européenne sur les transactions financières par exemple, et déboucher sur un plan économique commun pour le développement durable et le bien-être social en Europe.

**3.2.4** Une politique économique commune de l'UE devrait inclure des outils de solidarité tels que des euro-obligations pour la mutualisation de la dette afin de redistribuer le coût effectif des emprunts, aider les États membres plus faibles à relancer la croissance et réduire le risque de crise de liquidité, ou un fonds de garantie des dépôts bancaires. La Fédération européenne devrait établir des critères à suivre par les États membres afin de contribuer à la réduction de leurs dettes souveraines et veiller à ce que ces règles soient correctement mises en œuvre.

**3.2.5** La Fédération européenne devrait également être habilitée à émettre des titres de créance liés à des projets d'investissement au niveau européen et attirer ainsi des capitaux étrangers et nationaux indispensables pour faire face à l'investissement dont elle a besoin.

**3.2.6** Le marché commun doit être complété. Cela comprend notamment la facilitation de la libre circulation des personnes, la création du marché unique numérique, l'achèvement de l'union bancaire et des marchés de capitaux, l'harmonisation de la fiscalité nationale pour limiter la concurrence fiscale entre États membres et la mise en place de mécanismes communs pour contrer les chocs économiques exogènes dans les États membres.

**3.2.7** La stratégie économique de la Fédération européenne devrait s'appuyer à la fois sur les grandes entreprises et sur les petites et moyennes entreprises (PME). Cela nécessite de simplifier l'environnement juridique des PME et de réduire leurs coûts administratifs en leur proposant des régimes européens unifiés, que ce soit en matière de brevets, de droit des contrats ou de reconnaissance des qualifications. Dans le même temps, l'intégration en cours du marché européen doit s'accompagner d'une harmonisation sociale et fiscale garantissant des conditions de concurrence équitables en Europe.

**3.2.8** L'application de la politique fiscale et de la politique de compétitivité devrait être définie dans le cadre du droit communautaire contraignant selon la méthode communautaire, ce qui implique une délégation complète du contrôle et de l'application des sanctions éventuelles à la Commission européenne, soumise au contrôle démocratique du Parlement fédéral et au contrôle judiciaire de la Cour européenne de justice.

**3.2.9** La politique monétaire devrait rester une compétence exclusive de l'Union, avec une Banque centrale européenne pleinement indépendante responsable de la monnaie unique. Les autres États membres devraient redoubler d'efforts pour rejoindre la zone euro dès que possible afin de surmonter les différentes étapes du processus d'intégration européenne.

### **3.3 Politique sociale**

**3.3.1** La réduction des disparités sociales entre les États membres de l'UE est essentielle pour le développement d'une Europe plus socialement équitable et stable ; il est essentiel de stabiliser l'Union européenne et de promouvoir la citoyenneté européenne. Les objectifs économiques et sociaux doivent être équilibrés à la fois entre les États membres et aussi aux différents niveaux de gouvernance.

**3.3.2** L'UE se caractérise par sa riche diversité de contextes socio-historiques et d'activités économiques et donc par une variété de types d'État-providence. En ce qui concerne plus particulièrement les systèmes de sécurité sociale, il existe de fortes différences entre États membres. Cependant, les pays européens sont confrontés à des défis de plus en plus similaires concernant les politiques de sécurité sociale. L'UE peut ainsi apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer le bien-être des citoyens européens

en trouvant des solutions communes à ces problèmes, sans pour autant empêcher les États membres de fournir une protection sociale plus large à leurs citoyens. Conformément au principe de subsidiarité, la politique sociale devrait donc être soumise au niveau de gouvernance auquel elle est la plus efficace.

**3.3.3** Néanmoins, une coopération accrue en matière de sécurité sociale peut apporter une réelle plus-value en termes d'économies d'échelle, d'efficacité et d'allocation des ressources. À cet égard, la protection optimale du bien-être des citoyens européens est l'objectif principal. Les États membres doivent être appuyés par les institutions de l'UE dans leurs efforts de protection sociale, des normes minimales communes doivent être établies au niveau de l'UE pour éviter le dumping social, la concurrence et la convergence sociale européenne au plus petit dénominateur commun. La politique sociale européenne devrait refléter des valeurs communes et s'appuyer sur des pratiques démocratiques. Un débat accru sur l'avenir du modèle social européen, et de la politique sociale en particulier, fera progresser l'intérêt des citoyens pour la politique au niveau de l'UE.

**3.3.4** En outre, l'équilibre socio-économique entre l'UE et les autres pays européens devrait être sérieusement pris en compte. Une analyse d'impact sur la manière dont les différents types d'Etat-providence de l'UE affecteraient les relations paneuropéennes et l'éventuel nouveau processus d'élargissement est recommandée.

## **3.4 Environnement et énergie**

**3.4.1** L'Europe doit devenir un modèle de protection de l'environnement au niveau mondial, en favorisant les énergies propres conduisant à un marché sobre en carbone et à la réduction des gaz à effet de serre, en s'unissant derrière un seul négociateur lors des conférences internationales et en favorisant une approche unifiée du changement climatique, surmontant les intérêts et les initiatives particuliers des États Membres.

**3.4.2** L'UE devrait explorer de nouvelles initiatives pour parvenir aux objectifs fixés dans l'Accord de Paris et chercher à atteindre des buts plus ambitieux - non seulement au niveau des États membres mais aussi en tant que l'UE elle-même - en vue de la réussite de l'accord mondial. Dans les années à venir, l'UE devrait aspirer à être un chef de file dans les négociations autour des plans de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les États membres devraient viser un objectif de plus en plus ambitieux dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (NDC) tous les cinq ans à partir de 2018. L'UE devrait chercher à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

**3.4.3** Les énergies renouvelables doivent constituer l'approvisionnement énergétique de base de l'Europe, ce qui l'aidera à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et les inconvénients de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

**3.4.4** Loin de prendre le principe de subsidiarité pour un synonyme de passivité, l'Union européenne devrait se doter d'un plan environnemental commun concret comportant des mesures sur les grands enjeux environnementaux transfrontaliers tels que les nanoparticules d'émission de gaz à effet de serre, la prévention et la gestion des déchets, la biodiversité et les espaces naturels, la protection du sol et de l'eau. La politique agricole commune devrait assurer un système alimentaire durable et devenir une politique écologique garantissant des produits alimentaires sains, un impact minimal sur l'environnement et des conditions économiques satisfaisantes pour les agriculteurs. L'UE devrait également veiller à ce que les règles environnementales en vigueur soient appliquées, si nécessaire par un contrôle accru et de nouvelles règles d'application. Enfin, les conflits d'intérêts devraient être évités dans tous les organismes de réglementation compétents en matière d'environnement, d'alimentation et de santé ; et des actions sont encore nécessaires pour empêcher que des additifs alimentaires ou des médicaments nocifs n'inondent les marchés européens.

**3.4.5** En raison de l'importance de l'énergie dans notre économie, l'émergence d'une politique européenne énergétique unique est une nécessité et l'UE devrait également mettre en place une union des énergies renouvelables entre États membres.

**3.4.6** Des initiatives majeures sont encore urgentes pour lutter contre le changement climatique, telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique des produits et des bâtiments, la transition des transports et des systèmes urbains vers un système plus durable et vers une fiscalité environnementale et même adapter les villes, l'agriculture et les infrastructures critiques aux futurs aléas climatiques, ainsi qu'encourager la mise en œuvre du plan d'action de l'économie circulaire.

**3.4.7** L'UE devrait se préparer aux coûts financiers du changement climatique et appuyer les capacités des États à s'adapter au changement climatique. Dans le même temps, l'UE devrait s'employer à mettre en place une fiscalité environnementale et du carbone progressive afin de minimiser les effets du changement climatique et d'engager des ressources financières pour mettre en œuvre l'adaptation.

**3.4.8** Toutes les politiques doivent prendre en compte le changement climatique, non seulement les politiques de recherche ou d'énergie, mais aussi les politiques économiques, de développement, industrielles et d'asile. En effet, le changement climatique a des conséquences sociales à travers ses impacts sur les droits de l'homme, l'immigration et l'intégration. De plus, étant donné que l'impact négatif prévisible du changement climatique peut rendre des zones inhabitables, l'UE devrait également se préparer à l'augmentation des flux de réfugiés climatiques originaires de l'extérieur comme de l'intérieur de l'UE.

## **3.5 Politique étrangère**

**3.5.1** Une politique étrangère européenne commune et toutes les actions extérieures doivent se baser sur le respect des droits humains universels, la promotion de la paix et de la prospérité, et la lutte contre l'aggravation du changement climatique.

**3.5.2** Considérant les défis actuels et visibles de la communauté internationale, ainsi que les pressions de la mondialisation, les Jeunes Européens soutiennent avec fermeté l'établissement d'un ministère des Affaires étrangères commun, appartenant à un gouvernement fédéral et responsable devant le Parlement fédéral.

**3.5.3** Cette position commune en matière d'affaires extérieures assurera la sécurité des Etats membres et, dans le même temps, aidera considérablement l'Europe à s'adapter à des équilibres mondiaux en constante évolution. Cela augmentera le poids politique de l'Europe au niveau mondial, en lui permettant un rôle plus actif sur l'échiquier international. En termes d'organisations internationales et de forums, l'Europe devrait être représentée par une voix et exprimer les intérêts économiques et politiques de la fédération.

**3.5.4** Le bureau actuel du Haut Représentant de l'Union et le Service d'action extérieure doivent être transformés en entités institutionnelles d'un ministère des Affaires étrangères de l'Europe fédérale, faisant partie d'une large opération de transformation de la Commission européenne en un gouvernement de l'Union européenne.

**3.5.5** Des commissions portant sur les Affaires étrangères devraient être créées au sein des deux chambres du Parlement fédéral, pour assurer une responsabilité et une expertise maximale en matière de politiques extérieures.

**3.5.6** Le ministère des Affaires étrangères de la Fédération européenne devrait développer des services de renseignement indépendants et la capacité d'établir des stratégies et des priorités politiques.

**3.5.7** Le ministère des Affaires étrangères de l'Europe fédérale devrait procéder au développement fort et intégré des gestions de crise et de consolidation de la paix, conserver des structures assurant une coopération civile et militaire efficace et établir une approche exhaustive au niveau de l'UE.

**3.5.8** De cette manière, ils devraient suivre le principe du multilatéralisme et continuer à soutenir l'intégration régionale dans d'autres parties du monde pour assurer la paix et la stabilité.

**3.5.9** De plus, l'UE devrait continuer à investir dans la coopération en matière de développement et continuer ses efforts de coordination des différentes politiques



nationales de développement. De cette façon, la cohérence de l'UE et l'expérience (dans des domaines de développement et des pays spécifiques) des Etats membres sont toutes deux assurées.

**3.5.10** L'UE devrait être représentée par un siège unique permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

**3.5.11** Cela devrait contribuer à la transition démocratique dans le voisinage de l'UE et soutenir les forces démocratiques qui luttent contre toutes les atteintes aux droits de l'Homme.

**3.5.12** Dans la lignée de la politique étrangère commune, les Jeunes Européens proposent également l'établissement d'un système de défense commun. Cela amènera à la création de forces armées européennes unifiant les armées nationales, préparées à intervenir en cas de (a) menace ou usage de la force contre un Etat de la fédération, (b) maintien de la paix, assistance humanitaire et aide à la reconstruction en-dehors de la fédération. En cas de tensions ou de conflits, des négociations diplomatiques et tous les moyens préventifs doivent d'abord être tentés. Les forces armées européennes devraient être utilisées uniquement en dernier recours, après que toutes les possibilités de résolutions pacifiques aient échoué, et doivent être associées à des mesures de reconstruction.

**3.5.13** Les forces armées européennes participeront également aux forces humanitaires de l'ONU, fournissant une assistance en termes de maintien de la paix et une aide humanitaire quand le Conseil de sécurité de l'ONU le décide. Les forces armées européennes devraient être déployées uniquement avec le mandat de consentement du Parlement européen fédéral.

## **3.6 Politique commerciale**

**3.6.1.** Depuis les traités de Rome, la politique commerciale commune européenne a établi avec succès l'UE en tant que pouvoir commercial global.

**3.6.2.** L'objectif principal que la politique commerciale commune de l'UE devrait s'efforcer d'atteindre est d'approfondir les liens commerciaux de l'Europe avec d'autres parties du monde et de continuer à améliorer la richesse et la prospérité de tous les citoyens européens.

**3.6.3.** La paix et la stabilité sont les prérequis d'un commerce prospère. Pour créer les fondations de son propre succès commercial et pour étendre son rôle en tant que pouvoir normatif au niveau des politiques mondiales, la Fédération européenne devrait approfondir la démocratie, les droits de l'Homme, et les standards sociaux et environnementaux par le commerce.

## **3.7 Education, recherche et innovation**

**3.7.1** Les investissements dans l'éducation, la recherche et le développement ont permis de faire de l'Union européenne l'économie du savoir la plus compétitive au monde. Cela continue à avoir une place centrale dans les défis actuels de l'Europe. Dans le cadre « Horizon 2020 », l'UE ne doit pas freiner ses investissements en recherche et développement, et devrait poursuivre ses efforts pour devenir l'économie du savoir la plus compétitive et dynamique au monde pour permettre une croissance économique durable.

**3.7.2** L'UE devrait améliorer les programmes d'échanges pour les élèves de l'éducation secondaire, les stagiaires et apprentis, les étudiants issus aussi bien de l'éducation supérieure que de la formation professionnelle ainsi que les chercheurs et le personnel enseignant issus de toute l'Europe. Pour éviter les obstacles financiers, les indemnités doivent être augmentées, en particulier pour les étudiants issus de pays qui ne fournissent pas de financement supplémentaire aux étudiants en séjour d'échange à l'étranger.

**3.7.3** Afin d'encourager à la libre circulation des étudiants, aussi bien issus de l'éducation supérieure que de la formation professionnelle, la reconnaissance mutuelle des qualifications scolaires et professionnelles doit être renforcée.

**3.7.4** Il y a également un besoin croissant de mieux inclure les jeunes en décrochage scolaire dans des programmes d'apprentissage de longue durée.

**3.7.5** L'éducation à tous les niveaux devrait être accessible à tous les citoyens européens, sans considération de leur profil socio-économique.

**3.7.6** La diversité culturelle en Europe se reflète à travers la grande variété des langues que l'on y parle. Les compétences linguistiques et les compétences générales en matière de communication interculturelle doivent ainsi être encouragées par les programmes scolaires. Etudier au moins deux langues étrangères européennes au cours du cycle scolaire devrait être fortement encouragé.

**3.7.7** De plus, afin de faire prendre conscience des éléments « européens » communs au sein des différentes cultures européennes et de promouvoir la compréhension interculturelle, un focus plus important sur les liens et les héritages paneuropéens doit être introduit dans les sujets scolaires historiques, civiques et culturels. Ce sont des éléments clés au regard de l'émergence d'une véritable sphère publique.

**3.7.8** Des programmes nationaux de recherche et développement plus approfondis devraient être combinés pour favoriser un effort européen commun. Cela éviterait une

duplication onéreuse et permettrait de produire une connaissance scientifique plus exhaustive.

### **3.8 Immigration et visas**

**3.8.1** La Fédération européenne nécessite la mise en place par le gouvernement fédéral, responsable devant le Parlement fédéral européen, d'une politique d'immigration commune.

**3.8.2** Cette politique migratoire commune devra être basée sur une approche globale de la gestion des flux migratoires afin de mettre fin aux inégalités entre les États membres, en particulier concernant les demandeurs d'asile, tout en respectant les clauses du droit international en lien avec l'immigration. L'immigration ne devra plus être envisagée comme un problème, mais à l'inverse comme une solution permettant de répondre à la problématique du vieillissement de la population européenne. Ce système de gestion migratoire commun doit être mis en place dans les plus brefs délais.

### **3.9 Liberté de mouvement**

**3.9.1** Les Jeunes Européens perçoivent l'abolissement des frontières au sein de l'Union européenne et la création de l'espace Schengen comme l'un des piliers du processus d'intégration européenne. En accord avec l'esprit d'une fédération défendue par les Jeunes Européens, la Commission Européenne devra s'assurer qu'aucun point de contrôle n'est réintroduit aux frontières. À terme, l'abolition de points de contrôle devra être inscrite dans la Constitution européenne afin que la liberté de circulation des personnes, l'effacement des frontières et l'unité territoriale de l'État fédéral soient garantis comme un droit fondamental pour tout citoyen européen.

## **4. FEUILLE DE ROUTE VERS UNE EUROPE FEDERALE**

### **4.1 La nécessité d'avancées décisives et qualitatives vers une véritable Union fédérale**

**4.1.1** L'Union européenne s'est efforcée tout au long de sa construction d'assurer la liberté, la paix, la sécurité et la prospérité de chacun de ses citoyens. En dépit des importantes avancées en la matière, l'Union a atteint les limites de ses capacités, sa structure et son fonctionnement n'étant plus en mesure de répondre aux changements sociétaux qui la touchent.

**4.1.2** L'organisation actuelle des États membres et de l'Union européenne n'est pas à même de faire face aux enjeux et aux disruptions engendrés par la mondialisation aussi

bien concernant le système monétaire, l'emploi, la soutenabilité de l'État de providence que sur la répartition des pouvoirs géopolitiques traditionnels et socio-économiques.

**4.1.3** La solution proposée par les nationalistes et les inter-gouvernementalistes pour répondre à ces défis prône une vision passéiste et un attachement indéfectible au *statut quo* sociétal. Leurs solutions ne correspondent pas aux attentes des citoyens européens qui sont en droit d'espérer de la part de leurs représentants une politique cohérente et ancrée dans les réalités du monde d'aujourd'hui. Seule la transformation de l'Union européenne en une réelle Fédération européenne peut établir l'équilibre nécessaire entre pouvoir décisionnel et légitimité démocratique et permettre à notre société de répondre aux enjeux imprévisibles du XXI<sup>ème</sup> siècle.

**4.1.4** La restauration de l'autorité de la politique démocratiquement légitimée sur la dynamique des marchés financiers mondialisés ne peut s'effectuer qu'à travers la création d'une Union fédérale au niveau économique, fiscal et politique.

**4.1.5** Ainsi, il apparaît nécessaire de réanimer le processus constitutionnel en Europe grâce à l'aide d'une Assemblée constituante chargée de nommer un véritable comité constitutionnel représentatif de la diversité d'origines, d'âges, de genres, de statuts sociaux, et d'associations de la société civile.

## **4.2 Une Assemblée constituante**

**4.2.1** Une Constitution fédérale écrite marquera le fondement de l'avenir de l'Union européenne : la Fédération Européenne. Une convention chargée de son élaboration sera convoquée par vote à la majorité du Conseil.

**4.2.2** Cette Assemblée constituante devrait marquer une étape décisive permettant de remédier au déficit démocratique de l'Union européenne.

**4.2.3** Le processus constitutionnel se doit d'être entièrement ouvert au public et transparent afin de permettre aux citoyens d'apporter leurs contributions. Des investissements importants de la part de la Commission et des États membres dans des plateformes numériques dédiées à la participation citoyenne et dans la mise en place de ce processus sont nécessaires pour une plus grande légitimité démocratique.

**4.2.4** Une couverture médiatique européenne du processus constitutionnel est essentielle afin d'informer les citoyens sur l'évolution du travail de l'Assemblée et de les impliquer tout au long du processus.

**4.2.5** Le projet de constitution sera soumis à un vote à la majorité de l'Assemblée constituante. Une fois adopté par l'Assemblée, le texte devra être approuvé par les citoyens par le biais d'un référendum paneuropéen.

**4.2.6** Avant le référendum, tous les participants sont appelés à œuvrer à la mise en place d'un débat équitable à l'échelle européenne. Ce débat de nature historique permettra de sensibiliser les citoyens à l'opportunité unique que représente l'adoption de la constitution fédérale pour garantir un avenir prospère à l'Union. Il permettra également de lutter contre de potentielles dérives populistes engendrées par les vagues de peur sur lesquelles surfent les partis nationalistes. Bien que larges et variés, les objectifs de l'Assemblée constituante doivent être regroupés au sein d'une stratégie politique cohérente basée sur la refondation et le renouveau de l'Union européenne autour de la zone euro. Son travail sera de rédiger la constitution fédérale - ou une nouvelle loi fondamentale - qui permettra l'installation durable d'un système de gouvernance de l'Union ainsi qu'une meilleure visibilité des enjeux à venir.

### **4.3 Une vision commune basée sur une approche pragmatique**

**4.3.1** L'objectif de chacune de ces étapes d'intégration est de rallier tous les États membres et les pays européens autour du projet commun d'intégration européenne.

**4.3.2** Néanmoins, aucun État membre ne pourra être forcé d'entreprendre contre sa volonté la démarche fédérale proposée ci-dessus. Dans la même optique, les pays membres réfractaires ne pourront pas s'opposer à la volonté de certains États de renforcer leur politique d'intégration ou de sélectionner certaines mesures de l'Union qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre. Ainsi, la nouvelle constitution européenne devra garantir une place égale à tous les États membres, tout en permettant des niveaux d'intégration différents si nécessaire.

**4.3.3** Les prochaines étapes du processus d'intégration reposent en particulier sur le développement de l'Union Economique Monétaire, notamment à travers l'amélioration de l'aspect démocratique de sa gouvernance ainsi que la création d'un budget fédéral dédié aux politiques financières et de croissance.

**4.3.4** S'il s'avérait impossible pour tous les États membres de trouver un consensus concernant le renforcement et la démocratisation de la zone euro, ces réformes devront être prises en charge par une avant-garde d'États membres. Aucun État membre ne pourra user d'un droit de veto afin d'empêcher le bon déroulement de ce processus.

## **5. LE FEDERALISME ET L'EUROPE DANS LE MONDE**

**5.1** Le fédéralisme ne fournit pas seulement une forme de gouvernement mais établit également un nouvel ordre international, le seul en mesure d'apporter la paix, car il enlève aux États le pouvoir de faire la guerre en transformant les rapports de force au

niveau international en relations basées sur l'État de droit. En permettant aux citoyens de participer démocratiquement à la construction des pouvoirs de régulation des relations inter-étatiques, les institutions fédérales concrétisent la démocratie internationale.

C'est seulement en obtenant des institutions fédérales à tous les niveaux et en transformant les relations internationales en des relations juridiques entre égaux que les conflits internationaux prendront fin. La raison d'État sera abolie et la politique ne sera plus au service du pouvoir des États, mais au service du bien commun des humains.

**5.2** Le fédéralisme mondial représente bien sûr un objectif à long terme ; cependant il s'agit de la seule perspective qui puisse fournir une réponse positive et démocratique à l'interdépendance globale grandissante.

**5.3** Cela explique pourquoi dans toutes les régions du monde des processus d'intégration sont en cours. La fédération européenne représentera le premier exemple historique de politique post-nationale, et constitue un possible modèle d'unification pour toutes les autres régions du monde. Sur la base de grandes unions fédérales à l'échelle continentale, il sera un jour possible de réformer radicalement l'ONU et de créer un véritable gouvernement mondial démocratique.

**5.4** Les États membres de l'ONU devraient s'employer à amender la Charte des Nations Unies de telle sorte que le Conseil de Sécurité puisse accueillir de manière permanente des sièges régionaux dont un siège unique pour l'ensemble de l'Union européenne.

**5.5** Une Assemblée Parlementaire des Nations Unies devrait également être établie comme un organe consultatif au sein du système des Nations Unies pour porter la voix des citoyens. Une telle Assemblée donnerait un rôle direct et influent aux représentants des citoyens, et pas seulement aux États, sur les orientations politiques mondiales. L'Assemblée ne remplacerait pas les organes existants de l'ONU, mais constituerait un moyen additionnel d'intégrer plus concrètement le parlementarisme dans le modèle de la mondialisation. En tant qu'étape de transition avant que des élections directes deviennent envisageables, l'Assemblée Parlementaire des Nations Unies pourrait être composée de représentants de parlements nationaux et possiblement régionaux, reflétant leur pluralisme politique. Parmi les membres de l'APNU seraient donc des représentants de partis minoritaires dont les opinions sont rarement représentées aux Nations Unies.

**5.6** L'intégration régionale est un processus bidirectionnel : pour surmonter sa prédisposition nationale, la souveraineté doit être transmise à un plus haut niveau dans le cas d'une fédération avec d'autres États, mais également, afin d'appliquer pleinement le principe de subsidiarité, à des entités plus petites au sein d'une telle fédération. Alors que les États nationaux sont des constructions sociales traditionalistes

et héritées de l'histoire, ils ne sont pas des solutions définitives à la distribution du pouvoir, particulièrement au sein de domaines de gouvernances apparus longtemps après la création des États nations, telles que la politique environnementale ou la protection des droits des minorités

## **6. LE ROLE DES JEUNES EUROPEENS DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION**

**6.1** Les Jeunes Européens contribuent concrètement à la réalisation de leur vision de l'Europe en se battant contre le nationalisme et l'isolationnisme, en défendant plus d'intégration européenne et de démocratie ainsi qu'en proposant des changements institutionnels et politiques.

**6.2** En tant qu'organisation de jeunesse, les Jeunes Européens sont en contact avec le plus possible de jeunes en Europe et œuvrent de différentes manières en tant que médiateurs entre les citoyens et les preneurs de décisions au niveau européen. Le fait que l'Europe est encore perçue comme étant trop lointaine des citoyens est un enjeu capital qui doit être traité dans l'optique qu'une intégration plus poussée soit une réussite.

**6.3** Les Jeunes Européens sont en première ligne quand il s'agit d'éduquer et d'informer le public. En tant que membres d'un mouvement de la société civile, ils sont dans les rues pour façonner l'opinion publique et combattre l'euroscpticisme. Avec leurs idées progressistes et leur réseau bien établi, les Jeunes Européens participent grandement aux processus d'établissement et de suivi de programmes en mettant le fédéralisme à l'ordre du jour, même lorsque ce n'est pas en vogue au sein des institutions.

**6.4** A travers la mise en place active de réseaux et grâce à ses organisations partenaires, les positions des Jeunes Européens atteignent un public large et sont mieux entendues par les élus et les responsables politiques, faisant d'eux une véritable voix de la jeunesse pro-européenne. Les Jeunes Européens facilitent le dialogue entre les jeunes citoyens européens et les décideurs politiques à tous les niveaux, en mettant en relation ses membres et en promouvant leurs idées et leur réseau paneuropéen auprès de ces décideurs.

**6.5** Les Jeunes Européens familiarisent les jeunes en Europe avec les institutions et politiques européennes à travers des séminaires, des échanges avec des personnalités politiques européennes, des voyages d'étude, des simulations, etc. Présenter sa vision d'une Europe fédérale et en débattre font toujours partie de cette approche. Les Jeunes Européens sensibilisent les citoyens aux nombreux avantages concrets apportés par l'Europe, particulièrement aux jeunes, tout en rappelant les améliorations qu'une

intégration plus poussée apportera. Enfin, les Jeunes Européens encouragent les jeunes en Europe à formuler leurs propres opinions et visions de l'Europe.

**6.6** Les Jeunes Européens débattent des affaires européennes et des politiques européennes tout en promouvant la mobilité des jeunes et les échanges à travers le continent. Les Jeunes Européens prônent ainsi une culture de volontariat et de participation active des jeunes en Europe et s'appuient sur des méthodes interculturelles d'apprentissage et de compréhension. En s'employant à combler le déficit démocratique dans l'Union européenne, l'association cherche à impliquer les citoyens de l'ensemble du continent européen, en particulier les jeunes, dans le processus d'intégration européenne.

**6.7** Le fédéralisme et la subsidiarité sont des principes qui inspirent la manière dont les Jeunes Européens fonctionnent en tant qu'association. Ses activités sont toujours aussi proches que possible des jeunes en Europe ; le niveau local joue un rôle clef et chaque niveau soutient les autres dans le but de rendre l'association plus efficace.

Au sein même de l'association, les Jeunes Européens œuvrent pour l'unité, mais prennent en compte et s'adaptent à la diversité.

**6.8** Pour que ses messages politiques soient entendus, les Jeunes Européens aspirent à croître en tant qu'association. À travers une approche ascendante, le mouvement citoyen que sont les Jeunes Européens vise à diffuser ses activités et prises de positions à travers le continent, à entrer en contact avec de plus en plus de jeunes en Europe et à impliquer un large réseau de partenaires dans ses actions.

**6.9** Pour diffuser leurs idées, les Jeunes Européens doivent s'appuyer sur une base de militants suffisamment diverse et importante et utiliser les moyens suivants :

**6.9.1** - des campagnes pour faire pression à long terme en faveur de la cause fédéraliste ;

**6.9.2** - des actions de rue mobilisant l'ensemble du réseau pour susciter une prise de conscience du public des sujets d'actualité européenne ;

**6.9.3** - des événements internationaux tels que des séminaires et des formations sur une large gamme de sujets, dans des pays membres ou non membres de l'Union européenne ;

**6.9.4** - un magazine en ligne multilingue et participatif, le Taurillon, où la jeunesse peut exprimer ses idées dans des articles sur les affaires courantes européennes et qui informent sur l'actualité européenne récente et contribue ainsi à la création d'une sphère publique européenne ;



**6.9.5** - des projets qui mettent en pratique un objectif spécifique et pour lesquels des financements spécifiques ont été reçus ;

**6.9.6** - des communiqués de presse pour la promotion de nos objectifs à destination des organisations publiques et privées ;

**6.9.7** - du dialogue structuré avec d'autres organisations de jeunes, le Forum européen de la Jeunesse ainsi que les branches jeunes des partis politiques ;

**6.10** En tant qu'organisation européenne promouvant les idées du fédéralisme, les Jeunes Européens portent les valeurs de coopération interculturelle entre tous ses membres. Suivant ces principes, la JEF Europe et ses sections (nationales, régionales et locales) organisent des projets et activités internationales pour renforcer le sentiment de multiculturalisme des jeunes européens.

## **7. CONCLUSION**

Les fédéralistes comprennent qu'on ne peut s'attaquer aux défis internationaux complexes de demain par les méthodes simplistes d'aujourd'hui. Ils sont des médiateurs qui veulent résoudre le déficit démocratique, le déficit de transparence et le déficit d'efficacité dans la constellation européenne actuelle et l'équiper des institutions et politiques nécessaires pour se préparer au futur.

Simultanément, ils sont des médiateurs entre les citoyens et les preneurs de décisions au niveau européen en faisant tout leur possible pour les reconnecter. Dans leurs efforts pour rendre l'Europe plus proche de ses citoyens et en agissant sur la base de leur philosophie et leurs principes profondément enracinés, les fédéralistes devraient ainsi réclamer diverses améliorations institutionnelles et se concentrer sur des stratégies politiques précisément car cette approche éveillera l'intérêt des citoyens. C'est pourquoi les fédéralistes, et avant tout les membres de la JEF, doivent activement se rapprocher des citoyens via des interventions pédagogiques, des débats dans les universités, des séminaires internationaux, des événements publics, des actions de rue, des campagnes paneuropéennes, des articles en ligne et divers médias locaux, régionaux, nationaux et européens, avec l'intention de revenir sur l'apathie européenne et politique et de combattre le nationalisme. C'est à travers leur engagement en faveur d'une destinée européenne supranationale que les fédéralistes donnent vie à la notion de citoyenneté européenne et permettent le renforcement de la conscience européenne et même le développement de l'identité européenne. Ce faisant, ils contribuent à terme à l'émergence (pour paraphraser les mots d'Abraham Lincoln) d'un gouvernement européen du peuple, par le peuple et pour le peuple !





